

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Excusés : CLEC'H Vincent ; PULLANDRE Elisabeth ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick



DELBU2021-03-041

ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX DE CRÉATION DES CONDUITES DE TRANSFERTS ASSOCIÉES À LA NOUVELLE UNITÉ DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE SUR LE SITE DE LA PETITE TOURNÉE À YVIAS

Une consultation pour les travaux de création des conduites de transferts associées à la nouvelle unité de traitement d'eau potable, sur le site de la Petite Tournée à Yvias a été lancée. Cette procédure s'inscrit dans l'opération globale de modernisation du dispositif de production d'eau potable de Moulin Bescond. Ainsi, cette mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en Appel d'offres ouvert.

La consultation a fait l'objet d'une publication :

- Sur le profil acheteur Mégalis le 9 février 2021
- Au BOAMP le 11 février 2021
- Au JOUE le 12 février 2021

ARTELIA, assiste l'agglomération en qualité de maître d'œuvre sur cette opération. Les travaux font l'objet d'un lot unique mais sont décomposés en tranches :

- **Tranche ferme (estimation maître d'œuvre 2 341 430,50 € HT) :**
 - Création d'un refoulement eau brute entre moulin Bescond et Petite Tournée,
 - Création d'un refoulement eau traitée entre Pont Cariou et Petite Tournée,
 - Création d'un rejet de l'usine de Petite Tournée au ruisseau Le Leff,
 - Prolongement de Moulin Bescond jusqu'au ruisseau Le leff du rejet des eaux sales de l'usine Pont Cariou
 - Pose en fourreau de fibre optique entre les sites de Moulin Bescond et Petite Tournée et entre les sites de Pont Cariou et Petite Tournée
- **Tranche optionnelle n°1 (estimation maître d'œuvre 129 580 € HT) :**
 - Pose d'un fourreau pour futur câble HTA ainsi que pose d'un fourreau pour fibre optique entre les sites de Moulin Bescond et Petite Tournée.

Le règlement de la consultation autorisait les offres variantes, mais uniquement sur le matériau de la conduite de refoulement de Pont Cariou (limité au matériau PEHD PN16). La durée des travaux sera de maximum 9 mois (délai plafond).

Le délai de remise des offres était fixé au 15 mars 2021 à 12 heures. Une offre a été réceptionnée. Le candidat a déposé une offre de base et une offre variante.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 70 points
- Valeur technique : 30 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 6 avril 2021, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus. La commission a voté l'attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle du soumissionnaire ci-après, pour un délai de travaux de 6 mois et une semaine :

Lot unique		Offre variante : 2 098 064.75 € HT (Tranche ferme : 2 045 884.75 € - Tranche optionnelle : 52 180 €)	
Groupement SADE CGTH (mandataire) – RAULT TP	9, rue Fernand Forest CS 70156	29803	BREST Cedex

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer le marché au soumissionnaire désigné ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer le marché, ainsi que tous documents relatifs à ce contrat y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

